



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 26 janvier 2016 à 16 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est également présente, M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-46*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LE PLATEAU, PHASE 51 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Le Plateau de la Capitale S.E.N.C. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans la phase 51 du projet Le Plateau;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale S.E.N.C. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Le Plateau, phase 51 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale s.e.n.c. concernant le développement de la phase 51 du projet Le Plateau, comme montré au plan d'ensemble préparé par monsieur Pierre Gravelle, ingénieur, portant le numéro G-15-035-01 1 de 2 et 2 de 2;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;

- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur monsieur Pierre Gravelle;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur monsieur Pierre Gravelle et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Golder Associés pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, les passages piétonniers, le bassin de rétention et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville au montant de 150 000 \$ pour la construction de services municipaux dans le projet.

Les fonds prévus à cette fin, d'une somme de 150 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	150 000 \$	Quote-part de la Ville de Gatineau – Services municipaux – Projet Le Plateau, phase 51

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-47*

MÉMOIRE CONSULTATION PUBLIQUE - LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec par le Fonds québécois d'initiatives sociales a soutenu, par une contribution financière de 1 270 945 \$, pour une période de trois ans, 17 organismes de Gatineau en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière a transité par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et que celle-ci a convenu d'en confier la gestion et le suivi à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a mandaté la Commission Gatineau, Ville en santé afin d'élaborer le Plan d'action de Gatineau pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE le soutien accordé prendra fin le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'à la rencontre de la Commission Gatineau, Ville en santé du 19 novembre 2015, des représentants des organismes de Gatineau soutenus par le Fonds québécois d'initiatives sociales ont déposé à la Commission Gatineau, Ville en santé l'évaluation des impacts de la mise en œuvre du Plan d'action de Gatineau pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE ces représentants ont demandé à la Commission Gatineau, Ville en santé d'appuyer la reconduction des fonds afin de permettre la poursuite des projets;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le renouvellement des protocoles d'entente avec les organismes communautaires et le lancement d'une consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil, suite à la recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé :

- d'appuyer les organismes communautaires dans leur requête visant à maintenir les sommes octroyées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de la ville de Gatineau;
- de poursuivre la gestion du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale sur son territoire, compte tenu des avantages d'une gouvernance de proximité comme le démontre l'expérience en cours par son adaptation locale, moyennant le soutien financier du gouvernement du Québec à la hauteur actuelle;
- de demander au gouvernement du Québec de reconduire les fonds associés au Plan d'action de Gatineau pour la solidarité et l'inclusion sociale afin de permettre la poursuite des projets, entre autres, sur le territoire de la ville de Gatineau;
- d'adopter le mémoire dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- de déposer un mémoire, avant le 29 janvier 2016, dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cette question, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CE-2016-48*

RECOMMANDATION DES SOMMES ATTRIBUÉES SELON LES PROGRAMMES DES CADRES DE SOUTIEN DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - ANALYSE DU 1^{er} OCTOBRE 2015 - PREMIER APPEL DE PROJETS 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés (16 décembre 2015) et de la Commission Gatineau, Ville en santé (19 novembre 2015) recommandaient au conseil municipal d'adopter les contributions financières d'une somme de 1 100 856 \$ aux organismes, conformément aux budgets alloués au cadre de soutien des loisirs, des sports, du plein air et des cercles de loisirs des aînés et au cadre de soutien à l'action communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les recommandations de la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés et de la Commission Gatineau, Ville en santé concernant le soutien financier d'une somme de 1 100 856 \$ aux organismes, comme indiqué à l'annexe A, conformément aux budgets alloués au cadre de soutien des loisirs, des sports, du plein air et des cercles de loisirs des aînés et au cadre de soutien à l'action communautaire;
- d'autoriser le trésorier à émettre des chèques aux organismes identifiés à l'annexe A sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	551 496 \$	Cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air - Contributions
02-59120-971	549 360 \$	Politique de développement social - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-59100-971	1 000 \$		Ville en santé - Contributions
02-70046-971		1 000 \$	Cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-49*

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES BÉNÉFICIAIRES D'UN STATU QUO - 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1192 du 7 décembre 2010 :

- adoptait la Politique de développement social, le cadre de soutien à l'action communautaire et le plan d'action 2011-2014;
- autorisait le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2011 à 2014 pour la réalisation du plan d'action de la Politique de développement social et pour la mise en œuvre du cadre de soutien à l'action communautaire;
- adoptait les recommandations concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-330 du 16 avril 2013, actualisait la mise en œuvre du plan transitoire concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal, comme présenté;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé, à sa réunion du 19 novembre 2015, recommandait au conseil municipal d'adopter les contributions financières d'une somme de 119 700 \$ aux organismes communautaires faisant l'objet d'un statu quo pour l'année 2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé concernant le soutien financier d'une somme de 119 700 \$ aux organismes communautaires bénéficiant d'un statu quo, comme indiqué à l'annexe A, conformément aux résolutions numéros CM-2010-1192 et CM-2013-330;
- d'autoriser le trésorier à émettre des chèques aux organismes identifiés à l'annexe A sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'accorder le soutien financier d'une somme de 119 700 \$ aux organismes communautaires bénéficiant d'un statu quo, comme indiqué à l'annexe A, conformément aux résolutions numéros CM-2010-1192 et CM-2013-330.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71030-971	119 700\$	Soutien aux organismes communautaires et développement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-50*

ANNONCE OFFICIELLE DE L'ARTISTE LAURÉAT DU CONCOURS D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'AMÉNAGEMENT URBAIN POUR LE PAVILLON DU PARC ERNEST-GABOURY - SIGNATURE DU CONTRAT D'EXÉCUTION D'ŒUVRE D'ART - MONSIEUR MUSTAPHA CHADID - 9 198 \$ INCLUANT LES TAXES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est engagée par sa Politique culturelle à investir 1 % du budget de construction pour l'intégration d'œuvres d'art à l'architecture et aux projets de design urbain;

CONSIDÉRANT QUE le budget de réalisation du pavillon du parc Ernest-Gaboury inclut un volet spécifique à l'intégration d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du concours a été supervisée par le Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau en respectant le cadre de référence et de réalisation du concours d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE le concours était ouvert aux artistes de la région administrative de l'Outaouais dans le but d'ouvrir la voie à nos artistes d'ici et d'encourager la relève professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étape de sélection des propositions reçues, les membres du jury ont choisi l'artiste lauréat tout en considérant que sa proposition répond adéquatement aux exigences et conditions du concours :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la recommandation des membres du jury pour le concours du pavillon du parc Ernest-Gaboury pour la sélection de l'œuvre d'art de monsieur Mustapha Chadid et de lui accorder un montant de 9 198 \$ incluant les taxes, pour la réalisation et l'installation de l'œuvre;
- d'entériner le contrat d'exécution d'œuvre d'art du pavillon du parc Ernest-Gaboury entre la Ville de Gatineau et monsieur Mustapha Chadid;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat d'exécution pour la réalisation de l'œuvre d'intégration des arts à l'architecture du pavillon du parc Ernest-Gaboury convenu entre la Ville de Gatineau et monsieur Mustapha Chadid;
- d'autoriser le trésorier :
 - à émettre les chèques à l'artiste lauréat selon les modalités du contrat, et ce, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
 - à ajuster le portefeuille d'assurances.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12036-003	8 399 \$	Fonds de développement des communautés de Gatineau - Chalet - Service parc Ernest Gaboury
04-13493	400 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	399 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-51

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2016 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - AIDE FINANCIÈRE DE 795 385 \$ ET DE 330 086 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, réunis en assemblée le 7 décembre 2015, ont pris connaissance des demandes de soutien des organismes culturels pour l'année 2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, recommande au conseil :

- d'accepter le rapport Résumé de l'aide totale accordée aux organismes culturels pour l'année 2016 (annexe A) recommandant une aide financière totalisant 795 385 \$ et une aide en services de 330 086 \$ pour un soutien total de 1 125 471 \$;
- d'autoriser le trésorier à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués dans le rapport Modalités de paiement des subventions aux organismes culturels (annexe B) sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant est autorisé à signer les protocoles d'entente annuels avec les organismes culturels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72410-972	166 000 \$	Patrimoine - Subventions
02-71518-972	16 000 \$	Événements interculturels - Subventions
02-71531-972	47 650 \$	Un été show - Subventions
02-70046-971	30 000,00 \$	Cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air - Contributions
02-72110-972	535 735 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72125-419	10 000 \$		Projets créativité - Autres services professionnels et administratifs
02-71518-432	16 000 \$		Événements interculturels - Activités d'animation
02-72410-999	105 000 \$		Patrimoine - Autres
02-72011-999	139 245 \$		Politique culturelle - Autres
02-71518-972		16 000 \$	Événements interculturels - Subventions
02-72410-972		105 000 \$	Patrimoine - Subventions
02-71531-972		20 000 \$	Un été show - Subventions
02-72110-972		129 245 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-52*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES FÊTES ET FESTIVALS 2016 - 882 000 \$ EN CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 687 000 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2015-305 du 12 mai 2015, a déjà approuvé le soutien pour l'édition 2016 du Ski Tour;

Événements / Organismes	Contribution		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
Ski Tour 2016 / Événement Nordique Gatineau	110 000	71529	4 000 \$	Salaires des cols bleus	71526
			6 000 \$	Salaires des policiers	71529
			15 000 \$	Stationnement en gratuité	
			30 000 \$	Logistique et autres services	71529
Sous-total - Budget 2015	110 000 \$		55 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals, à sa réunion du 19 novembre 2015, a pris connaissance des demandes de soutien des organismes pour l'année 2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les contributions financières et les services mentionnés ci-dessous pour la réalisation des fêtes, festivals et événements du calendrier 2016;

Événements / Organismes	Contribution		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
La Gatineau Loppet / Gatineau 55 inc.	50 000	71529	5 000	Salaires des cols bleus	71526
			5 000	Logistique et autres services	71529
			900	Environnement	71529
			450	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			650	Prime d'assurance	19100
			4 000	Fabrication de neige (SLSDC)	71120
Sous-total	50 000 \$		16 000 \$		
Festibièrre de Gatineau / Corporation Cinqdixquinze	60 000	71529	6 000	Salaires des cols bleus	71526
			4 000	Salaires des policiers	71529
			2 800	Stationnement en gratuité	
			10 000	Logistique et autres services	71529
			2 000	Environnement	71529
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			700	Primes d'assurance	19100
Sous-total	60 000 \$		26 000 \$		
Le Grand Prix cycliste de Gatineau / Corporation la grande visite de Gatineau	35 000	71529	3 200	Salaires des cols bleus	71526
			30 000	Salaires des policiers	71529
			300	Logistique et autres services	71529
			700	Environnement	71529
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			300	Primes d'assurance	19100
Sous-total	35 000 \$		35 000 \$		
Fête nationale du Québec à Gatineau Société nationale des Québécois de l'Outaouais	30 000	71519	5 000	Salaires des cols bleus	71526
			7 000	Salaires des policiers	71519
			6 000	Logistique et autres services	71519
			1 000	Environnement	71519
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	30 000 \$		20 000 \$		
Festival l'Outaouais en fête / Festival l'Outaouais en fête	85 000*	71519	12 000	Salaires des cols bleus	71526
			28 000	Salaires des policiers	71519
			27 000	Logistique et autres services	71519
			2 000	Environnement	71519
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			5 500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	85 000 \$		75 000 \$		
Gatineau en vol / Corporation Les Ailes d'Époques du Canada	10 000	71529	2 500	Salaires des cols bleus	71526
			6 500	Salaires des policiers	71529
			3 500	Salaires des pompiers	71529
			1 000	Logistique et autres services	71529
			1 000	Environnement	71529
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
Sous-total	10 000 \$		15 000 \$		
Merveilles de sable de Gatineau/ Corporation Merveilles de sable de Gatineau	25 000	71516	5 000	Salaires des cols bleus	71526
			2 800	Salaires des policiers	71516
			5 000	Logistique et autres services	71516
			1 200	Environnement	71516
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	25 000 \$		15 000 \$		

Événements / Organismes	Contribution		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
Auto-Show Gatineau/ Corporation Auto-Show Gatineau	22 000	71529	3 200	Salaires des cols bleus	71526
			3 500	Salaires des policiers	71529
			3 500	Logistique et autres services	71529
			1 000	Environnement	71529
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			300	Primes d'assurance	19100
Sous-total	22 000 \$		12 000 \$		
Festival country du Grand Gatineau / Corporation du festival country du grand Gatineau	25 000	71529	3 000	Salaires des cols bleus	71526
			2 000	Salaires des policiers	71529
			3 000	Logistique et autres services	71529
			1 000	Environnement	71529
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	25 000 \$		10 000 \$		
Grands feux du Casino du Lac-Leamy / Les grands feux du Lac- Leamy	175 000	71513	3 000	Salaires des cols bleus	71526
			49 000	Salaires des policiers	71513
			3 300	Stationnement en gratuité	
			10 000	Logistique et autres services	71513
			3 200	Environnement	71513
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
11 000	Prime d'assurance	19100			
Sous-total	175 000 \$		80 000 \$		
Festival des cultures du Monde / Corporation du Festival Molokai	20 000	71529	3 500	Salaires des cols bleus	71526
			500	Salaires des policiers	71529
			4 000	Logistique et autres services	71529
			1 000	Environnement	71529
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	20 000 \$		10 000 \$		
Festival de montgolfières de Gatineau / Festival de montgolfières de Gatineau	200 000	71512	75 000	Salaires des cols bleus	71523
			75 000	Salaires des policiers	71512
			10 000	Salaires des pompiers	71512
			15 000	Bornes-fontaines	71512
			20 000	Informatique Ville	71512
			50 000	Logistique et autres services	71523
			10 000	Environnement	71512
			1 000	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			24 000	Primes d'assurance	19100
			12 000	Primes d'assurance	71512
			28 000	Bureau administratif	71512
Sous-total	200 000 \$		320 000 \$		
Festival Outaouais Émergent/ Les productions des Outaouais motivés	50 000	71529	3 500	Salaires des cols bleus	71526
			6 000	Salaires des policiers	71529
			3 000	Logistique et autres services	71529
			1 500	Environnement	71529
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	50 000 \$		15 000 \$		
Fête d'antan / Corporation de la Fête d'antan	10 000	71529	2 000	Salaires des cols bleus	71526
			1 000	Salaires des policiers	71529
			500	Logistique et autres services	71529
			500	Environnement	71529
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	10 000 \$		5 000 \$		
Rendez-vous des saveurs Casino Lac-Leamy/ Corporation Le Rendez-vous des saveurs de Gatineau	25 000	71529	500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			500	Primes d'assurance	19100
Sous-total	25 000 \$		1 000 \$		

Événements / Organismes	Contribution		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
Festival Buckingham en fête /Corporation de Buckingham en fête	45 000	71522	5 000	Salaires des cols bleus	71526
			5 000	Salaires des policiers	71522
			2 400	Logistique et autres services	71522
			4 000	Bureau administratif	71522
			2 000	Environnement	71529
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
		1 100	Primes d'assurance	19100	
Sous-total	45 000 \$		20 000 \$		
Noël dans le Vieux-Aylmer / Corporation du Défilé du père Noël de Gatineau	15 000	71529	3 000	Salaires des cols bleus	71529
			6 000	Salaires des policiers	71529
			1 000	Logistique et autres services	71529
			500	Environnement	71529
			500	Cotisation-Abonnement FEQ	71050
			1 000	prime d'assurance	19100
Sous-total	15 000 \$		12 000 \$		
TOTAL	882 000 \$		687 000 \$		

* Inclut une somme supplémentaire non récurrente de 10 000 \$ pour la programmation du 40^e anniversaire du Festival de l'Outaouais en fête.

Trois événements en évaluation: Rodéo Gatineau, Tire-Camions et Festival des Jeux de Gatineau (30 000 \$ en services).

- d'autoriser le trésorier à :
 - payer à l'organisme qui réalise l'événement, les dépenses encourues par celui-ci dans le cadre de l'organisation de l'événement et qui sont prévues par la Ville dans le soutien en services inscrit au protocole d'entente en logistique – Autres services;
 - verser une somme supplémentaire maximale de 3 500 \$ par organisme à ceux s'engageant dans une démarche de plan d'affaire, ou dans les études achalandage et provenance selon les disponibilités budgétaires;
 - émettre les chèques aux montants et noms apparaissant au tableau ci-dessus selon les clauses stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;

Selon des circonstances hors de contrôle (température, bris d'équipement, etc.), la contribution en services pourrait être supérieure selon les disponibilités budgétaires des services municipaux;
- d'autoriser le Service de police – Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à :
 - donner des places de stationnement gratuites ou facturables dans certains stationnements municipaux;
 - déplacer les titulaires de permis vers des stationnements à temps limité ou vers des parcomètres;
 - autoriser la coordonnatrice de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, à prendre tous les arrangements requis pour la bonne marche des activités concernées;

- d'autoriser le Service de police à facturer Patrimoine canadien, le coût en temps supplémentaire des policiers lors de la Fête du Canada au parc Jacques-Cartier;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente;
- d'autoriser le Service des finances à ajouter la couverture d'assurance de biens pour l'Outaouais en fête et le Festival de montgolfières de Gatineau, sur la police d'assurance des organismes à but non lucratif de la Ville de Gatineau.

Les organismes s'engagent à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin, d'une somme de 882 000 \$ en soutien financier et de 687 000 \$ en soutien en services de la Ville de Gatineau, seront pris à même les postes budgétaires identifiés au tableau ci-dessus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71512-971	200 000 \$	Festival des montgolfières - Contributions
02-71513-971	175 000 \$	Grands feux du Casino - Contributions
02-71516-971	25 000 \$	Merveilles de sable - Contributions
02-71519-971	115 000 \$	Fête nationale - Contributions
02-71522-971	45 000 \$	Buckingham en fête - Contributions
02-71529-971	322 000 \$	Autres festivals - Contributions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71513-431	20 000 \$		Grands feux du Casino - Services techniques
02-71516-121	200 \$		Merveilles de sable - Temps supplémentaire – Régulier - Policiers
02-71519-611	970 \$		Fête nationale - Denrées alimentaires
02-71522-121	9 000 \$		Buckingham en fête - Temps supplémentaire – Régulier - Policiers
02-71522-971	5 000 \$		Buckingham en fête - Contributions
02-71529-971	5 000 \$		Autres festivals - Contributions
02-71529-123	1 580 \$		Autres festivals - Temps supplémentaire – Régulier - Pompiers
02-71512-419		10 000 \$	Festival des montgolfières - Autres services professionnels et administratifs

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71513-121		1 000 \$	Grands feux du Casino - Temps supplémentaire – Régulier - Policiers
02-71513-419		3 200 \$	Grands feux du Casino - Autres services professionnels et administratifs
02-71519-971		10 000 \$	Fête nationale - Contributions
02-71522-419		400 \$	Buckingham en fête – Autres services professionnels et administratifs
02-71529-121		5 000 \$	Autres festivals - Temps supplémentaire – Régulier - Policiers
02-71529-649		4 400 \$	Autres festivals - Autres pièces
02-71050-999		7 750 \$	Administration - Fêtes et festivals - Autres

EN AMENDEMENT :

Pour l'évènement des Grands feux du Lac-Leamy :

QUE l'article 7- Clauses particulières soit retiré du protocole d'entente entre l'organisme et la Ville;

QUE le statu quo quant au financement soit maintenu en 2016 jusqu'à ce que la Ville adopte une stratégie événementielle;

QUE les sommes nécessaires pour donner suite à la présente soient prises à même les budgets de subventions et à même les imprévus si nécessaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-53*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET DE DÉVELOPPEMENT « ZIBI », PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Windmill Dream Quebec Holdings LP. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans la phase 1 du projet de développement Zibi ;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Windmill Dream Quebec Holdings LP. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans la phase 1 du projet de développement Zibi:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Windmill Dream Quebec Holdings LP. concernant la phase 1 du projet de développement Zibi, comme montré au plan d'ensemble préparé par la firme Quadrivium Conseil inc., portant les numéros G-15-058-01 1 de 2 et 2 de 2;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Quadrivium conseil inc.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Quadrivium conseil inc. et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils GHD Consultants Ltee. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;

- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-54*

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GILLES GARAND AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur adjoint (poste STP-CAD-089 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Gilles Garand au poste de directeur adjoint (poste numéro STP-CAD-089 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur Gilles Garand est établi à la classe 7, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gilles Garand sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Gilles Garand est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau à l'exception de l'article I. À compter du 1^{er} mai 2016, il bénéficiera de quatre semaines de vacances. Monsieur Gilles Garand aura également droit à 25 jours de vacances à compter du 1^{er} mai 2021.

Monsieur Gilles Garand aura droit à une allocation automobile de 5 630 \$ annuellement.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Administration Service des travaux publics – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif